



VILLE DE LOUVIGNÉ DU DÉSERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 17 NOVEMBRE 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 présents ou représentés : 22 votants : 22

Date de convocation : 10 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 17 novembre à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAULT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absente : Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absent excusé : Néant

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : M. MOLVAUX Gérard.

2022-09-094 - POLE PETITE ENFANCE - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE DE LA PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX POUR 9 LOTS

RAPPORTEURS : JP. OGER

EXPOSE

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 14 septembre 2022 afin de sélectionner les offres les plus avantageuses économiquement pour le marché de travaux relatif à l'aménagement du futur pôle Petite Enfance.

La commission d'appel d'offres du 27 octobre a constaté que 8 offres, sur les 14 lots que comportent le marché, apparaissent significativement supérieures à l'estimation et s'avèrent donc inacceptables. Par ailleurs le lot 5 n'a fait l'objet d'aucune offre et s'avère également infructueux.

Les 5 offres restantes ont fait l'objet de demandes de renseignements complémentaires.

PROPOSITION

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du marché de travaux relatif à la construction,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- ✓ de déclarer infructueux les lots suivants :

Lot 1	Terrassement-VRD
Lot 2	Gros Œuvre
Lot 3	Mur à Ossatures bois – Bardages bois et métal
Lot 4	Étanchéité
Lot 5	Menuiseries Extérieures aluminium et bois
Lot 6	Métallerie
Lot 7	Menuiseries Intérieures bois
Lot 11	Peinture – Nettoyage
Lot 12	Équipements Sanitaires – Chauffage – Ventilation

- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des informations complémentaires auprès des entreprises pour les lots suivants :

Lot	8	Doublage – Cloisons – Plafonds
Lot	9	Plafonds suspendus
Lot	10	Revêtements de sols – faïence
Lot	13	Electricité – Courants Faibles
Lot 14		Voirie – Aménagements Extérieurs – Espaces Verts

Le Conseil Municipal débat des pistes d'économie proposées par le cabinet de maîtrise d'œuvre.
Les élus valident les propositions suivantes :

- remplacement des menuiseries en bois par des menuiseries en aluminium (- 8 000 euros sous réserve du calcul E+C-);
- remplacement du bardage en bois par un bardage en aluminium (- 17 000 euros sous réserve du calcul E+ C-)
- remplacement d'une cloison amovible par une porte vitrée à deux vantaux (- 11 000 euros) ;
- suppression du mobilier sur mesure et remplacement par du mobilier « prêt à monter » et posé par les services de la ville (de 10 000 à 12 000 euros d'économie) ;
- optimisation du système constructif en rive des patios (- 8 000 euros),
- finition des coffrages en voile béton (- 7 000 euros) ;
- façade intérieur finition bois remplacée par un doublage en plâtre (- 9000 euros) ;
- optimisation du calepinage du plafond en lames de bois (- 9 000 euros) ;
- remplacement d'un plafond métal par des plaques de plâtre à peindre (- 4 000 euros) ;
- économie sur le lot chauffage et ventilation (- 8000 euros) ;

Les élus souhaitent toutefois que d'autres pistes d'économie puissent être proposées dans le cadre de variantes en moins-value, en particulier sur le lot terrassement et aménagement extérieur qui n'a fait l'objet d'aucune proposition d'économie.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 17 novembre 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER

